



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle technique des véhicules

Question écrite n° 132115

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la situation à laquelle la profession des contrôleurs techniques de véhicules lourds, et, indirectement, les professionnels du transport routier, sont confrontés, suite à l'arrêt n° 342 498 rendu par le Conseil d'État le 21 octobre 2011. Cet arrêt a pour conséquence d'interdire les installations qualifiées " d'auxiliaires ", accueillies dans un local où s'exerce une activité de réparation ou de commerce automobile, au motif d'une inégalité de traitement injustifiée entre les opérateurs organisés en réseaux nationaux et les opérateurs indépendants. Malgré la concertation engagée par le sous-directeur de la sécurité et des émissions des véhicules du ministère en charge des transports avec les différents acteurs de la profession et les représentants syndicaux de cette filière, des interrogations demeurent. À Strasbourg, par exemple, il existe une installation auxiliaire, accueillie dans les locaux de la compagnie des transports strasbourgeois (CTS). En application de la jurisprudence du Conseil d'État, cette installation, qui réalise près de 600 visites par an, sera fermée dans l'année. Des professionnels de ce secteur ont proposé d'étendre le bénéfice des installations auxiliaires à l'ensemble des centres réalisant les contrôles techniques des véhicules lourds. Cette proposition, n'a, semble-t-il, pas été retenue pour le moment. En conséquence, il souhaite qu'il lui expose son avis sur ce dossier et qu'il lui indique à quel stade en sont actuellement les négociations.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132115

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2973

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)